

**Commune de  
VAL AU PERCHE**



Dossier N° **DP 061 484 26 02007**

Date de dépôt : **30/03/2026**

Demandeur : **LEDUC Michel**

Pour : **Ravalement des 4 faces de la maison + face de la cave. Pose d'un enduit à la chaux finition broyée ou pierre à vue.**

Adresse du terrain : **34 Route de la Ferté-Vidame La Rouge 61260 VAL AU PERCHE**

Monsieur,

Vous avez déposé le 30/03/2026 une demande de déclaration préalable enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus pour un ravalement de façade.

Je vous informe que les travaux envisagés ne sont assujettis à aucune formalité au titre du code de l'urbanisme en application des articles R.421-2m, étant situé en dehors des cas prévus à l'article R. 421-17-1 du même code. Le projet n'a pas à être précédé d'une déclaration préalable.

Je vous invite toutefois à vous inspirer de la charte des couleurs du bâti percheron accessible sur le site internet du Parc naturel régional du Perche, afin d'assurer une insertion harmonieuse du projet dans l'environnement bâti.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à VAL AU PERCHE, le 02/04/2026

Le Maire

Sébastien THIROUARD